

1. *Débitrice:* **Dima Perle SA**, Olivier Fausto Costa, administr., rue du Rhône 50, 1204 **Genève**
2. *Remarques:* Notification
Selon art. 66 al.4 ch.1 LP
Plus d'activité au siège social de la société débitrice et plus d'organe responsable domicilié en Suisse inscrit au registre du commerce.
Commination de faillite n° 03 237054 M
Créancière: Trip Car Location SA, M. Samuel Pont, administrateur, Case postale 1030, 2, rue du Nord, 1800 Vevey.
Requiert le paiement de CHF 1'637.65 plus intérêt à 5 % du 10 juin 2003 ainsi que les frais du commandement de payer et de la commination de faillite de CHF 120.--.
Titre et date de la créance, cause de l'obligation: contrat de location n° 2003.01.04.446.827, facture n° 1231
Délai de paiement: 20 jours
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer à vous notifié le 14 janvier 2004, vous êtes menacé de faillite:
Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours de la notification du présent acte, non compris le coût de la présente publication, le créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite.
Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez dans les 10 jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte à l'Autorité de surveillance.
Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.
Genève, le 19 mai 2004 / tél.: 022 327 29.30
Le Préposé: M. Olivier Chollet
Office des Poursuites
1211 Genève 3
(02270318)